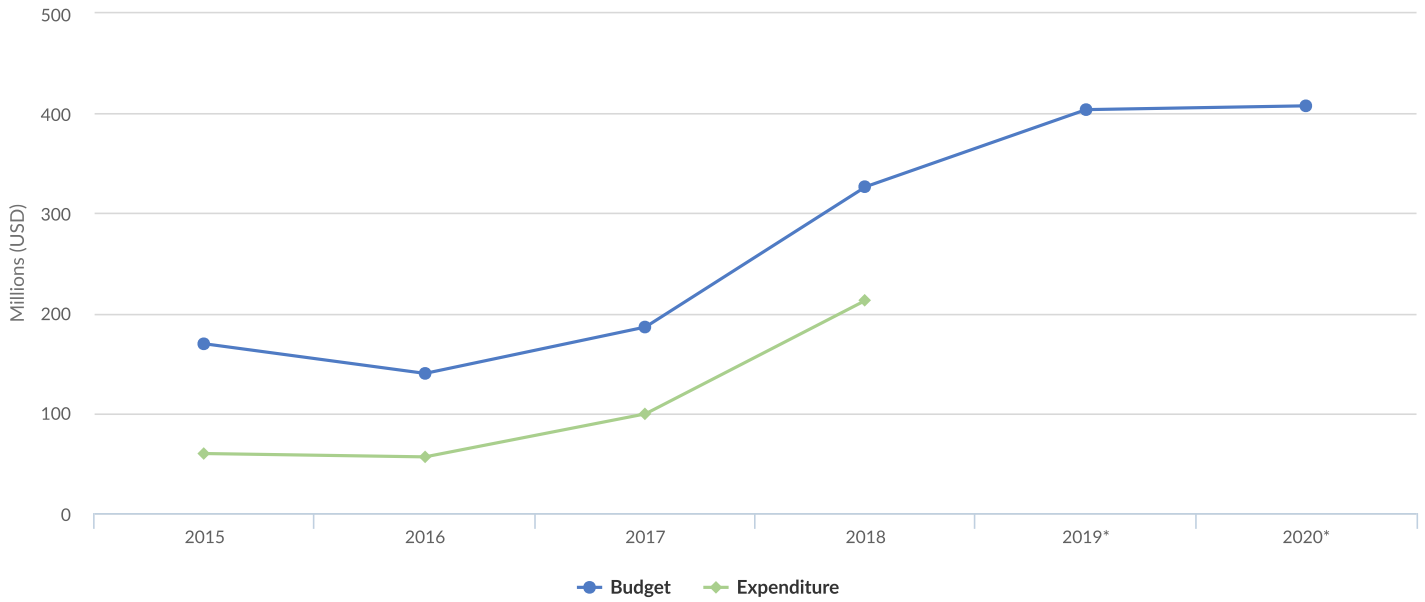


## Subregion: South East Asia

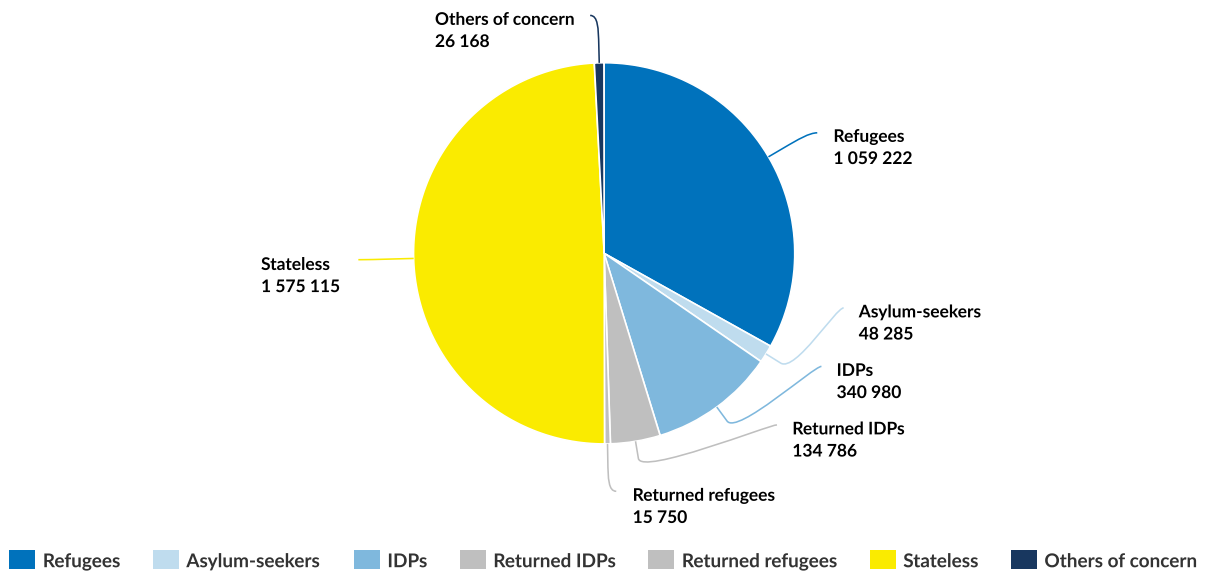
| Bangladesh | Brunei Darussalam | Cambodge | Indonésie | République démocratique populaire lao | Malaisie | Mongolie | Myanmar | Philippines | Singapour | Thaïlande | Timor-Leste | Vietnam |



## Budgets and Expenditure in Subregion South East Asia



## People of Concern - 2020 [projected]



## Environnement opérationnel

En 2019, la réponse du HCR en Asie du Sud-Est a continué d'être dominée par la situation de plus de 700 000 Rohingyas qui ont fui la violence dans l'État rakhine (Myanmar) pour se réfugier au Bangladesh en 2017. Le HCR a poursuivi ses actions pour répondre aux besoins des réfugiés au Bangladesh tout en travaillant avec le PNUD à l'amélioration des conditions pour les communautés qui restent dans l'État rakhine. Les besoins des Rohingyas au Bangladesh et au Myanmar devraient rester considérables en 2020. Il existe donc un risque que les réfugiés continuent d'entreprendre de dangereux périples, par voie terrestre ou maritime, en direction d'autres pays de la sous-région.

La recherche de solutions pour les réfugiés originaires d'autres régions du Myanmar a continué à progresser en 2019, avec le retour volontaire de plusieurs centaines d'entre eux depuis la Thaïlande. Les modèles qui prévalaient depuis longtemps en matière de réinstallation ont changé : la politique régionale du HCR privilégie désormais la présentation de demandes individuelles, et non pas collectives, fondées sur les besoins et les vulnérabilités spécifiques. Des efforts considérables sont également déployés pour améliorer l'accès des réfugiés à l'éducation et à l'emploi légal.

En 2020, le HCR sollicitera un soutien régional pour des solutions à la situation au Myanmar, avec la recherche d'une série de solutions pour les réfugiés en Thaïlande et de nouvelles améliorations des conditions de protection dans l'État rakhine. Le HCR continuera à mobiliser ce soutien dans le cadre de certains mécanismes régionaux, comme l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et le Processus de Bali et à se préparer à tout déplacement continu ou secondaire de réfugiés vers d'autres pays de la région.

Alors que seuls trois pays de la sous-région sont signataires de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, la plupart des pays respectent le principe de non-refoulement. En 2020, le HCR continuera de s'appuyer sur cette pratique positive en formalisant les modalités de séjour temporaire dans les pays de la région. À cette fin, il assurera dans un premier temps l'enregistrement des réfugiés et des demandeurs d'asile conjointement avec les gouvernements concernés. Cette action sera associée à des efforts visant à réduire le taux de détention et à améliorer l'accès à l'enseignement, aux soins de santé et à l'emploi.

La résolution des situations d'apatridie, notamment par l'augmentation des enregistrements à l'état civil et de l'accès aux documents d'identité, la prévention de l'apatridie et la réalisation du droit à une nationalité restent des priorités stratégiques clés pour le HCR dans la région. Fin 2018, les États d'Asie du Sud-Est accueillaient plus de 55% (2 130 853) du nombre total d'apatrides déclarés (3 851 983) dans le monde.

Avec l'appui du HCR, le Cambodge, les Philippines, la Thaïlande et le Viet Nam continuent de prendre des mesures importantes pour remédier aux situations d'apatridie. Le Cambodge réforme ses lois sur l'état civil, ce qui contribuera à l'identification et à la prévention des cas d'apatridie. Les Philippines ont un plan d'action national pour mettre fin à l'apatridie d'ici 2024 et préparent leur adhésion à la Convention de 1961. En Thaïlande, quelque 100 000 personnes ont obtenu la nationalité depuis 2008. La Thaïlande a également appliqué des mesures progressistes pour protéger les droits fondamentaux des apatrides, en particulier l'accès à l'enseignement public, à l'emploi et dans certains cas aux services de santé locaux. Le Viet Nam révisé actuellement ses lois et ses politiques sur la nationalité et entreprend des recherches sur l'adhésion aux Conventions de 1954 et de 1961 sur l'apatridie.

Le HCR continuera d'aider la Commission de l'ASEAN chargée de la promotion et de la protection des droits des femmes et des enfants (ACWC) à élaborer un plan d'activités destiné à accroître le taux d'enregistrement à l'état civil et à faire respecter le droit des femmes et des enfants à une nationalité dans les pays de l'ASEAN. Le HCR cherchera également à collaborer avec la Commission intergouvernementale de l'ASEAN chargée des droits de l'homme (AICHR) dans ces domaines. Le HCR et le Bureau d'appui régional du Processus de Bali ont soutenu l'élaboration d'une boîte à outils qui aide les États à évaluer et à améliorer leurs systèmes nationaux d'enregistrement à l'état civil. L'objectif est de fournir une protection de base aux populations marginalisées et difficiles à atteindre, comme les réfugiés, les demandeurs d'asile, les apatrides, les personnes de nationalité indéterminée et les sans-papiers. La boîte à outils est actuellement mise à l'essai en Thaïlande et au Pakistan.

Afin de prévenir l'apatridie, l'enregistrement des naissances sera encouragé à travers la région, en particulier auprès des gouvernements et des partenaires de développement qui œuvrent à la réalisation des objectifs fixés dans la « Décennie Asie-Pacifique de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil (2015-2024) » et de l'objectif de développement durable visant à garantir à tous une identité juridique d'ici 2030. En 2020, le HCR appuiera l'organisation de la deuxième Conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique pour veiller à ce que les populations relevant de sa compétence soient incluses. En collaboration avec le Centre Peter McMullin sur l'apatridie de l'Université de Melbourne et des établissements universitaires et de recherche, le HCR continuera à renforcer les réseaux de spécialistes de l'apatridie dans la région, tout en développant d'autres partenariats avec des organisations de la société civile qui mènent des activités pour résoudre l'apatridie dans la région.

## Réponse et mise en œuvre en 2020

*Les opérations du HCR au Bangladesh, en Indonésie, en Malaisie, au Myanmar et en Thaïlande sont présentées dans des résumés pays distincts.*

Le HCR continuera de dispenser des formations et d'autres formes de soutien à l'asile aux fonctionnaires dans les trois pays signataires de la Convention de 1951 – le Cambodge, les Philippines et Timor-Leste – ainsi qu'en Mongolie et à Sri Lanka. En outre, aux Philippines, le HCR continuera de renforcer les capacités de protection des acteurs locaux qui s'occupent des déplacés internes à Mindanao et d'appuyer le mécanisme de transit d'urgence pour la relocalisation temporaire des personnes qui doivent être réinstallées de manière permanente dans d'autres pays.

Aux **Philippines**, le HCR fournira un soutien technique et matériel afin de renforcer l'initiative gouvernementale inter-agences destinée à identifier, réduire et prévenir les cas d'apatridie dans le cadre du Plan d'action national. Le Gouvernement des Philippines s'est engagé à améliorer les cadres réglementaires, de sorte que les apatrides puissent jouir pleinement des droits garantis par la Convention de 1954, et à préparer, avec l'appui technique du HCR, son adhésion à la Convention de 1961.

Au **Cambodge**, par le renforcement des capacités, le HCR aidera le Gouvernement dans ses efforts pour mettre en œuvre un régime d'asile national. Il cherchera à faciliter l'accès des réfugiés aux droits, ainsi que leur inclusion dans les systèmes nationaux. De plus, la prévention de l'apatridie sera soutenue par le renforcement des capacités et la formation des fonctionnaires assurant des activités d'enregistrement à l'état civil.

Au **Viet Nam**, le HCR continuera d'investir dans les progrès constants dans la lutte contre l'apatridie, en termes de réduction des cas, de réforme législative et d'adhésion possible aux Conventions de 1954 et de 1961 sur l'apatridie, via la mise en œuvre d'un projet avec le ministère de la Justice et un appui technique à l'élaboration d'un plan stratégique et d'une analyse pour lutter contre l'apatridie.

## 2020 Budget for South East Asia | USD

Operation	Pillar 1 Refugee programme	Pillar 2 Stateless programme	Pillar 3 Reintegration projects	Pillar 4 IDP projects	Total
Bangladesh	308,670,324	0	0	0	308,670,324
Indonesia	6,875,981	361,577	0	0	7,237,557
Malaysia	22,258,740	873,100	0	0	23,131,840
Myanmar	5,333,631	27,178,950	0	12,413,948	44,926,529
Philippines	666,236	392,433	0	2,599,349	3,658,017
Thailand Multi-Country Office	18,639,328	1,232,395	0	0	19,871,723
<b>Total</b>	<b>362,444,239</b>	<b>30,038,455</b>	<b>0</b>	<b>15,013,297</b>	<b>407,495,991</b>